

ASAMIS

ASSOCIATION DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE SOCIÉTÉS COTÉES

Assemblée générale de l'ASAMIS 2024-2025

Date : Décembre 2025

1 - Rapport moral de l'association

1.1 MBWS – Marie-Brizard Wine & Spirits

Le 19 décembre 2023, l'association a déclaré à l'AMF le franchissement du seuil de 5% du capital de MBWS par la constitution d'un pacte d'associés, devenant ainsi le 2^{ème} actionnaire de ce groupe. Progressivement ce pacte d'associés s'est renforcé pour atteindre 10,01% en juin 2025. A fin 2025, il déclare 10,04% du capital soit 11,6 millions de titres.

L'ASAMIS en 2024-2025 a poursuivi sa politique de meilleure prise en compte des intérêts des actionnaires minoritaires par la direction de MBWS et de la COFEPP. L'ASAMIS a obtenu grâce à une procédure judiciaire, des informations sur les relations et les prix de cessions entre MBWS et les sociétés du groupe COFEPP, qui autrement n'auraient pas été certes pas été communiquées alors qu'elles intéressent au premier chef les minoritaires.

L'ASAMIS considère que le groupe COFEPP ne soutient pas sa filiale comme il le fait pour les sous-groupes qu'il possède à 100% comme LA MARTINIQUEAISE et BARDINET. L'affaire du déréférencement des produits MBWS par la centrale AURA en novembre 2024 tandis que ceux des 2 sous-groupes précités ne l'étaient pas, n'explique ainsi pas le lancement concomitant de campagnes promotionnelles par ceux-ci sur les produits concurrents de MBWS notamment WILLAM PEEL par LABEL 5 et SIR EDWARD'S.

La gouvernance de MBWS par un Conseil d'Administration qui refuse de s'ouvrir au 2^{ème} actionnaire de MBWS témoigne d'une gestion envers les actionnaires minoritaires qui n'est pas acceptable. L'ASAMIS considèrera toutes les actions nécessaires pour la défense des intérêts de ses membres.

1.2. PROLOGUE

Lors de l'AG du 29 juin 2023, l'ASAMIS a fédéré une majorité d'actionnaires pour relever M.Georges Seban, PDG, âgé de 95 ans et qui demandait un nouveau mandat de 6 ans. Lors de cette Assemblée générale, une nouvelle direction a été soutenue par le Conseil d'Administration où l'association a soutenu 2 nouveaux administrateurs, M. Brun et M. Cennelier. A l'AG de Juin 2024, l'AG a approuvé les candidatures supplémentaires de M. Le Tallec et M. Bouget. A l'AG du 26 juin 2025, en revanche le Conseil d'Administration a été restreint sur proposition de M. Michel Seban, fils de M. Georges Seban qui a été élu comme administrateur tandis que les administrateurs qui avaient été soutenus par l'ASAMIS ont été remerciés. Il s'agit clairement d'une reprise en mains par la famille Seban et ses alliés dont M. Olivier Balva, PDG.

L'ASAMIS maintient toutefois sa confiance à la politique du redressement engagé et qui est passée en 2025 par la cession des filiales M2i à ABILWAYS SKOLAE et O2i à ARCHOS. Cela a clarifié la structure du groupe et contribué au redressement de sa structure financière de PROLOGUE. Désormais le groupe PROLOGUE comporte 2 filiales en France ADIICT et API mais la filiale espagnole ALHAMBRA (qui constitue en fait un sous-groupe réalise 95% du Chiffre d'affaires.

Dans ces conditions le groupe PROLOGUE qui a dégagé un EBITDA de 2,9 M€ en 2024 et maintient une rentabilité correcte en 2025 avec un Chiffre d'affaires en croissance organique de 7,9% au 3^{ème} trim 2025, présente un profil intéressant pour un groupe qui chercherait à se renforcer dans le secteur.

Le groupe PROLOGUE serait encore plus séduisant s'il s'allégeait des filiales américaines qui ne présentent aucune synergie avec les autres entités du groupe et en répondent plus à la stratégie actuelle.

L'ASAMIS reste un actionnaire significatif dans les 2 sociétés où elle représente les minoritaires

L'ASAMIS consciente des responsabilités qui lui incombent du fait de son poids dans l'actionnariat des entreprises concernées favorise une approche concertée avec les directions tout en priorisant l'intérêt des minoritaires.

Nos objectifs pour l'année 2024-2025 seront encore et toujours la valorisation des participations de nos membres et la défense de leurs intérêts.

2 - Rapport financier

Compte de résultats		2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025
Solde en début d'exercice		1 126,04 €	1 098,61 €	1 642,54 €	3 600,41 €
Recettes	Dons des membres	120,00 €	9 878,00 €	5 879,60 €	290,00 €
	Abandons de créance	38,20 €	623,81 €	16,88 €	45,00 €
Dépenses	Frais bancaires, assurance, déplacement, site internet, affranchissement, Frais d'avocat et divers	-147,43 €	-1 294,07 €	-771,73 €	-1 583,88 €
	Dépenses des dirigeants non remb.	38,20 €	623,81 €	-16,88 €	45,00 €
Résultat exercice		-27,43 €	543,93 €	1 957,87 €	-1 203,88 €
Solde bancaire		1 098,61 €	1 642,54 €	3 600,41 €	2 396,53 €

Dans les frais de fonctionnement les lettres AR et affranchissements divers ainsi que du matériel informatique ont été nécessaires.

La situation financière de l'association est saine et lui permet de faire face aux dépenses prévisibles.

Signatures :

Daniel Pichot
Président de l'association



Denis Nahas
Secrétaire général



Arnaud Kermagoret
Trésorier

